

# Séance du 9 mars 2016

L'An Deux Mil seize, le 09 mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

**Etaient présents:** SCOLAN Marie Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, DIRIDOLLOU René, BOUILLENNEC Jean-Noël, Le FLOHIC Annie, PIERRE Nathalie, CHEVANCE Loïc, THORAVALE Daniel.

**Absents :** CHAOU Bernard, SEGER Sylvia, PASQUIOU Eric, DENES Didier, COATLEVEN Stéphane, Le QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile.

Mr DIRIDOLLOU a été élu secrétaire de séance.

Mme SEGER donne pouvoir à Mme Le FLOHIC.

## **2016-02-01 : PRESBYTERE - PLAN de FINANCEMENT et DEMANDES de SUBVENTION :**

Mme le Maire informe les Membres présents qu'elle envisage de faire des demandes de subvention pour le projet de rénovation du presbytère en cinq logements locatifs. Elle rappelle que le coût total de l'opération s'élève à 502 605.00 € HT lequel se décompose comme suit :

- Estimation :	470 145.00 € HT
- Architecte :	29 400.00 € HT
- ADAC 22 :	1 385.42 € HT
- Recherche amiante et plomb :	1 674.58 € HT

Madame le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- Contrat de Territoire (~ 5.24 %) :	26 385.00€HT
- Communauté de communes (~ 2.38 %) :	12 000.00 € HT
- Programme Leader/Partenariat (20 %) :	100 521.00 € HT
- FSIL (~ 42.36 %) :	212 917.50 €HT
- Autofinancement/Emprunt (30 %) :	150 781.50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil adopte l'opération, à l'unanimité, et approuve le plan de financement proposé par Mme le Maire. Il l'autorise à solliciter une aide du programme Leader/Partenariat, un fonds de soutien à l'investissement public local, ainsi qu'un fonds de concours auprès de la Communauté de communes de Bourbriac. Pouvoir lui est donné de signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2016-02-02 : SANITAIRES PUBLICS - PLAN de FINANCEMENT et DEMANDES de SUBVENTION :**

Mme le Maire informe les Membres présents qu'elle envisage de faire des demandes de subvention pour le projet des sanitaires publics. Elle rappelle que le coût total de la création des sanitaires s'élève à 35 317.48 € HT lequel se décompose comme suit :

- Marchés :	33 140.48 € HT
- Architecte :	1 550.00 € HT
- Mission « sécurité protection santé » :	627.00 € HT

Madame le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR (30 %) :	10 595.24 € HT
- FSIL (40 %) :	14 126.99 € HT
- Autofinancement/Emprunt (30 %) :	10 595.25 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil adopte l'opération, à l'unanimité, et approuve le plan de financement proposé par Mme le Maire. Il l'autorise à solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi qu'un fonds de soutien à l'investissement public local. Pouvoir lui est donné de signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2016-02-03 : DECISION MODIFICATIVE avant BUDGET PRIMITIF 2016 :**

Mme le Maire annonce qu'il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir mandater trois factures relevant de la section d'investissement. Il s'agit de deux factures pour la mise en place de kits ADSL chez des particuliers (montant total de 500 € au profit de « Pulsat »), et d'un titre exécutoire formant avis des sommes à payer de 130 € pour la conception d'un système d'assainissement pour le projet de rénovation du presbytère.

Mme le Maire propose l'ouverture de crédits de 500 € au compte 20421 « Privé – Biens mobiliers, matériel et études », et 130 € à l'article 2313 « Constructions » opération 22 « Presbytère ».

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité, cette décision modificative.

## **2016-02-04 : MODIFICATION du REGIME INDEMNITAIRE du PERSONNEL :**

Mme le Maire donne la parole à Monsieur Rémy CHAMBRY, premier adjoint, qui a en charge les dossiers administratifs et les finances de la commune. Mr CHAMBRY rappelle le dispositif indemnitaire qui a été validé lors du Conseil Municipal du 26 juin 2014.

Au titre de l'année 2016, des agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade (accès au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe), mais la collectivité ne peut l'attribuer qu'à un seul agent. Le choix s'effectuera suivant les critères de l'ancienneté, de la durée du temps

de travail, de la pénibilité de la fonction et de l'aménagement du temps de travail. Face à cette situation et pour maintenir le principe d'égalité entre les agents, Mr CHAMBRY propose d'apporter des modifications concernant le régime indemnitaire : suppression de la limite maximale du coefficient 5 de l'IAT institué auparavant. Mme le Maire pourra appliquer le coefficient à sa guise en fonction des responsabilités de chacun, de compenser la perte salariale d'un agent par rapport à l'évolution qu'il aurait pu prétendre (agent « promouvable »). Mr CHAMBRY termine son allocution en informant les Membres présents que prochainement, le système indemnitaire va vraisemblablement évoluer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition énoncée par Mr CHAMBRY qui consiste à oter le coefficient limite fixé auparavant. Le coefficient maximum de l'IAT applicable est de 8, tel que défini au décret n° 2002-61 du 14/01/2002.

### **2016-02-05 : VOTE des SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

ADAPEI (Plérin) :	25 €
France Adot :	50 €
Ligue contre le Cancer :	50 €
La Pierre le Bigaut :	50 €
La Banque Alimentaire :	603 €
Les Restaurants du Cœur :	50 €
Amicale Laïque :	600 €
AOTH :	160 €
Ass. Bouliste de Pont-Melvez :	160 €
Ass. Chasseurs de Pont-Melvez :	160 €
Club des Jonquilles de Pont-Melvez :	160 €
Comité des fêtes de Coat-Guégan :	300 €
Comité des fêtes du Bourg :	300 €
AFN :	160 €
Entente Sportive du Guer :	900 €
Mutuelle Coups Durs Pont-Melvez :	100 €
Section Gymnastique Pont-Melvez :	160 €
Fond d'aide aux jeunes :	200 €
Diabolik Tuning Club:	160 €
Solidarité paysans de Bretagne :	200 €
Indian's River Dance :	160 €
Skol Gouren :	25 €
Judo Club du Trégor	175 €
Radio Kreiz Breizh	30 €

Penn Stivien	50 €
Ass. Parents Elèves IME Kerampuil	76 €
Club des Nageurs Guingampais	75 €
Croix rouge Française (antenne guingamp)	50 €
Section Billard Pont-Melvez	160 €
APAJH	25 €
ADMR	50 €
SCB Gym Guingamp	25 €
Atelier école Dance de Pabu	25 €
Vélo club du Pays de Guingamp	50 €
Eau et Rivières (délégation Guingamp)	50 €
« Verdun 2016 »	50 €
« Etang Neuf – Musée de la Résistance »	50 €

A l'issue du vote des subventions, un montant total de 5 674 € a été alloué.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2016, la somme de 8 000 € sera inscrite au compte 6574 (subvention de fonctionnement des organismes de droit privé) afin de satisfaire d'autres demandes non parvenues à ce jour en Mairie.

### **2016-02-06 : DESIGNATION des MEMBRES de la COMMISSION RPI :**

Mme le Maire donne les résultats des délibérations des conseils municipaux des communes de Gurunhuel et Bulat-Pestivien concernant le projet de regroupement pédagogique intercommunal (R. P. I.). Pour mener à bien les modalités de ce projet, il est nécessaire de mettre en place une commission laquelle sera composée de 4 élus de chaque commune concernée.

Pour la commune de Pont-Melvez, les membres sont :

- SCOLAN Marie-Thérèse,
- CHAMBRY Rémy,
- LOZAC'H François,
- PIERRE Nathalie.

### **2016-02-07 : DEVIS ESPACES VERTS :**

Mme le Maire donne lecture des devis obtenus concernant deux chantiers distincts d'entretien d'espaces verts :

\* Chantier élagage au bourg :

- « DEMA Services » de Gurunhuel : élagage des haies au terrain de football, du côté du lotissement, du boulodrome, du terrain de tennis, à l'entrée du bourg, élagage des massifs fleuris près du terrain de foot, et broyage des déchets de coupe. Total 8 871.68 € HT soit 10 646.02 € TTC.

- « SARL F SAVEAN et Fils » de Pommerit-Jaudy : Devis n°1, travaux et tailles d'arbustes pour 1 385.00 € HT soit 1 662.00 € TTC. Devis n°2, travaux de tailles de haies autour du terrain de football s'élevant à 8 425.00 € HT soit 10 110.00 € TTC. Total de l'ensemble des travaux pour 9 810.00 € HT, soit 11 772.00 € TTC.

\* Chantier de dessouchage et nettoyage autour de la chapelle de Christ (suite coupe de bois en 2015 sous l'égide de l'ONF) :

- « DTPE Armor » de Pont-Melvez : location d'une pelle sur chenille avec chauffeur pour dessouchage à la chapelle de Christ avec nettoyage du site. Montant HT de 1 280.00 €, soit 1 536.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité, le devis de l'entreprise « DEMA Services » pour les travaux d'élagage (montant total TTC de 10 646.02 €) et le devis de dessouchage et nettoyage du site de Christ de « DTPE Armor ».

### **2016-02-08 : DEVIS du SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ELECTRICITE (SDE 22) :**

Le SDE 22, par un courrier en date du 3 mars 2016, annonce qu'il a procédé à l'étude du remplacement du foyer A22 situé « place de la mairie » suite à l'intervention de l'entreprise « Bouygues Energie & Services » qui est chargé de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire communal. L'estimation de l'opération est de 450.00 € HT. La participation communale selon l'application du règlement financier représente 60 % du coût HT de l'opération, soit 270.00 €. Mme le Maire demande l'avis du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public « remplacement du foyer A22, place de la mairie » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 450.00 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de Fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

### **2016-02-09 : DEVIS d'ENTRETIEN de la GEOTHERMIE au MULTISERVICES :**

Mme le Maire donne lecture du devis obtenu de l'entreprise « Le Bihan » de Bégard, pour l'entretien de la pompe à chaleur du multiservices, et le système de ventilation :

- entretien pompe à chaleur (contrôle de fuite, du niveau d'antigel circuit forage, nettoyage des filtres, contrôle des températures, essai et ventilation du bon fonctionnement) 270.00 € HT.

- Entretien centrale de ventilation double flux (nettoyage des bouches d'extraction et des entrées d'air, dépoussiérage et vérification des moteurs, remplacement des filtres) 210.76 € HT.

- Entretien du système de ventilation simple : 108.00 € HT.

Le montant hors taxe du devis s'élève à 588.76 € HT, soit 706.51 € TTC.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis. Mme le Maire est autorisée à le signer.

### **DIVERS :**

- Les imprimés de refus de prélèvement de « Variscan Mines » sont à disposition en mairie.

- Anniversaire des 100 ans de Mr Arsène ROBIN, doyen de la commune, le mercredi 30 mars 2016 à la salle polyvalente.

- Budget primitif du CCAS : vendredi 8 avril 2016 à 14 heures.

- Budget primitif de la commune : lundi 11 avril 2016 à 10h30.